

Cardinaux Gilbert / Losey Michel / Brönnimann Charly / Peiry-Kolly Claire / Zadory Michel / Johner-Etter Ueli / Genoud Joe / Schuwey Roger / Gander Daniel / Peiry Stéphane		MA4015.09
Subventions cantonales pour l'assurance-maladie		DSAS
		Cosignataires: 3
Reçu SGC: 16.06.09	Transmis Dir.: 25.06.09 *	Parution BGC: juin 2009

Dépôt et développement

Nous demandons au Conseil d'Etat d'adapter les critères concernant l'octroi des subsides pour financer les primes de la caisse-maladie en fonction des critères retenus par la Confédération.

Dans les comptes de l'Etat 2008 le montant des subventions cantonales pour l'aide aux paiements des primes de l'assurance-maladie de base est de 121'555'000 francs alors même que le budget prévoyait une dépense de 134'000'000 de francs.

29,3% de la population fribourgeoise ont pu bénéficier de cette aide en 2008 alors que ce pourcentage était de 31,4% pour l'exercice 2007.

Nous constatons que l'on s'éloigne de plus en plus de l'objectif de la LAMal qui prévoit une aide dont doit bénéficier 33% de la population résidente du canton de Fribourg.

Les primes de l'assurance-maladie ont augmenté de 5% en 2009 et, vu les coûts de la santé, elles augmenteront encore ces prochaines années. Le coût des primes de l'assurance-maladie devient une charge financière de plus en plus lourde pour les personnes et les familles à bas revenus. C'est pourquoi nous proposons que dès le 1^{er} janvier 2010 le canton adapte la situation et augmente le nombre de bénéficiaires pour atteindre l'objectif, soit que 33% de la population puisse bénéficier d'un allègement des coûts des primes de la caisse maladie, conformément au but recherché par la Confédération.

De cette manière, l'Etat de Fribourg apportera une aide financière concrète et appréciable pour toutes ces personnes et familles à bas revenus durant cette période de crise difficile à supporter.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).